

# COMMUNE DE FOX AMPHOUX

## Département du Var

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 A 17H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

-----  
Etaient présents : M. KONNERT Yves, adjoints au maire ; M. FOREST Matthieu, Mme CAUVET Francine, M. SORAGNA Bruno, Mme RAMEL Odile, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procuration avait été donnée :

- M. BOILEAU Olivier, conseiller municipal à M. KONNERT Yves,

Absents : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire ; Mme GOS Pauline, M. REGAZZETTI Claude, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme RAMEL Odile, conseiller municipal, a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à ester en justice et choix de l'avocat (affaire ORANGE),
- Validation de l'état d'assiette et martelage des bois liés à la coupe 2022 (plan d'aménagement ONF),
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (2021/2022),
- Location d'une partie de l'ancienne mairie par l'association « Polyphonie »,
- Cimetière communal :
  - Etablissement d'un tarif pour la classe des concessions trentenaires,
  - Tarif des caveaux,
- Délégation de signature pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux,
- Equipement de la future boulangerie (acquisition four professionnel) ; demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA (FRAT 2021),
- Nomination du président délégué et nouvelle composition du CCFF de Fox-Amphoux,
- Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section D n°1115 (erreur de plume, délibération du 04/02/2021),
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Monsieur Bruno SORAGNA, prend la parole pour s'excuser de ses propos houleux lors du dernier conseil municipal ; M. le Maire précise que cette affaire sera évoquée en « affaires

diverses ».

**Autorisation donnée à M. le Maire de Fox-Amphoux à ester en justice et choix de l'avocat (affaire ORANGE) :** après avoir interrogé Me MARCHESINI (avocat en charge du dossier), tenant compte de la délibération prise en conseil municipal du 11/06/2020 portant « délégations du conseil municipal au maire », M. le Maire indique qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le sujet.

**Validation de l'état d'assiette et martelage des bois liés à la coupe 2022 (plan d'aménagement ONF) :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la coupe 2022 présentée par l'ONF, comme suit : parcelles 11a et 12d (taillis), la parcelle 8e ne se fera pas (pas suffisamment de bois).

**Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (2021/2022) :** M. le Maire, au vu de la situation Covid toujours d'actualité, propose, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences la création d'un poste de 30 heures/semaine à compter du 01/11/2021 pour une durée d'un an ; précise que ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% du SMIC horaire. A l'unanimité des membres présents, la création dudit poste est validée.

**Location d'une partie de l'ancienne mairie par l'association « Polyphonie » :** M. le Maire souligne que la mise à disposition à titre gracieux de salles communales est valable pour les associations à but non lucratif or l'association « Polyphonie » est une association à but lucratif. Aussi, il propose de louer une partie de l'ancienne mairie (salle principale du haut) à cette association du 01/09 au 30/06 annuellement, moyennant un loyer pour cette période de 50 E avec la prise en charge par leurs soins des factures EDF. Il indique avoir eu une autre demande de location, mais il semblerait que le loyer soit trop cher pour cette association. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe sur le sujet et ce dans l'attente d'une réponse définitive du président de l'association « Polyphonie ».

#### **Cimetière communal :**

**Etablissement d'un tarif pour la classe des concessions trentenaires :** M. le Maire souligne que la dernière délibération fixant le tarif des concessions date du 30/09/1980 (concessions trentenaires 777 E ; concessions perpétuelles 1 372 E) ; que selon le règlement intérieur du cimetière du 18/03/2021, les concessions perpétuelles ne sont plus attribuées. Le conseil municipal, après débat, décide de fixer à compter de ce jour le tarif de la concession trentenaire à 1 500 E (du fait de la durée de concession proposée, Mme RAMEL s'abstient sur ce vote).

**Tarif des caveaux :** M. le Maire rappelle que la construction des 4 derniers caveaux réalisés s'élève à 19 200.00 E TTC. Il propose de fixer le tarif unitaire pour ces 4 caveaux à prix coutant, soit 4 800.00 E. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce tarif.

**Délégation de signature pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux :** avec 6 voix pour (M. GEOLLE Hubert n'ayant pas pris par à la discussion et au vote) et une abstention (M. Bruno SORAGNA), il est décidé de donner délégation à M. KONNERT Yves, premier adjoint, pour signer l'ensemble des documents (urbanisme ou autres) que pourrait présenter en son nom M. Hubert GEOLLE (pour rappel une délibération a été prise dans ce sens mais concernant la Famille du Maire).

**Equipement de la future boulangerie (acquisition four professionnel) ; demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA (FRAT 2021) :** M. le Maire sur un devis de 39 400 E HT (devis présenté par le boulanger car le four actuel ne pourra être déménagé),

propose de solliciter les services de la Région PACA, pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% du montant HT soit 31 520 E ; précise qu'en aucun cas cette décision valide l'acquisition du four. Le conseil municipal avec 7 voix pour et une abstention (Mme RAMEL), autorise M. le Maire à solliciter les services de la Région pour l'octroi d'une subvention liée à cette affaire.

**Nomination du président délégué et nouvelle composition du CCFF de Fox-Amphoux :** les membres du CCF réunis en séance de travail du 30/06/2021 proposent de modifier la composition du CCFF comme suit :

- M. KONNERT Yves, président délégué (en remplacement de M. DEGREMONT)
- Mme PIRIS Raymonde, secrétaire (en remplacement de M. KONNERT)
- M. DEGREMONT Pascal (chef d'équipe « alerte information)
- M. Loïc DECROIX (membre dans l'équipe « alerte information)
- Ont pris acte de la démission de M. Simon MARION et Anthony BOUDILLON,

Le conseil municipal (hormis M. KONNERT Yves qui n'a pas pris part au vote en sa qualité de président délégué), valide cette nouvelle composition.

**Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section D n°1115 (erreur de plume, délibération du 04/02/2021) :** une erreur de plume a été faite sur la superficie de la parcelle D 1607, il s'agit de 12 049 m<sup>2</sup> et non de 1249 m<sup>2</sup> ; M. le Maire souligne que les autres termes de la délibération du 04/02/2021 restent inchangés. Le conseil municipal avec 7 voix pour et une abstention (M. SORAGNA Bruno), valide la superficie de 12 049 m<sup>2</sup>.

AFFAIRES DIVERSES :

= Le rapport 2020 établi par SUEZ (déléguataire eau) a été présenté au conseil municipal.

= le rapport 2020 établi par le centre de gestion du Var a été présenté au conseil municipal.

= suite au comportement de M. SORAGNA Bruno, un échange de courriers a eu lieu entre M. le Maire et ce dernier, courriers dont les membres du conseil municipal ont été destinataires. M. le Maire ne souhaite pas aller en justice mais fait état des articles de loi portant outrage à magistrat, souhaite que cet incident soit acté et précise que si un nouveau dérapage devait avoir lieu, il prendrait des sanctions. Monsieur SORAGNA présente à nouveau ses excuses et précise que le rôle d'un élu doit être d'atténuer et non envenimer les choses.


= M. le Maire indique avoir rencontré la société SYLVIANA qui procède à des coupes de résineux et ce, à titre gratuit chez les particuliers ou autres. De ce fait, la société SYLVIANA interviendra prochainement aux abords du lotissement la Jeansarde (3ème tranche) pour une coupe partielle de résineux, cade et dégagement de la ligne électrique (mise aux normes OLD).

= Réfection du chemin communal des Rayans : en cours de remise en état, mais des réserves sont à émettre (le goudronnage semble ne pas convenir en épaisseur).

= installation des colonnes aériennes et enlèvement des conteneurs : l'information nous a été donnée très tardivement par la communauté des communes ; mise en place cette semaine des nouvelles colonnes avec enlèvement prochainement de tous les conteneurs de la commune car il n'y a plus de camion de ramassage.

LA SEANCE EST LEVEE A 18H30

Le secrétaire,

le Maire,

